

Pâris (frères)

Marie-Laure Legay

Les frères Pâris, célèbres financiers issus du Dauphiné, entrèrent dans l'administration royale après la guerre de la ligue d'Augsbourg pendant laquelle Antoine (1668-1733) et Claude (1670-1744), les aînés, s'illustrèrent comme remarquables munitionnaires. Leurs activités au sein des Fermes se développèrent pendant la Régence. En même temps que le duc d'Orléans fit appel au génie de l'écossais John Law, il s'appuya sur la solide richesse de cette famille en pleine ascension. Tabacs adjugée à Guillaume Filz. Avec onze autres célèbres financiers entrés dans cette Ferme, notamment Samuel Bernard, Pâris-Duverney dut donc engager deux millions par an. Le développement du système concurrent de John Law mit fin au bail Guillaume Filz néanmoins et en septembre 1718, la Ferme des Tabacs fut réunie en régie à la Compagnie d'Occident créée par l'écossais. A cette époque, Pâris-Duverney défendait l'idée de faire cesser le monopole de la vente et de rendre le tabac marchand. Tabacs, Law voulut réorganiser le bail de la Ferme générale. En 1718, il envisagea une nouvelle négociation avec les cautions de Paul Manis pour augmenter le prix du bail qui avait été fixé à 45 millions. Les frères Pâris, d'abord hésitants, acceptèrent de faire une offre concurrente à 48, 5 millions et emportèrent le marché contre les cautions du bail Manis. Pour cette offre, ils négocièrent néanmoins d'être payés dans le reste de l'année de tout ce qui nous étoit dû par Sa Majesté, à savoir plus de quatre millions tant pour les avances aux troupes que pour le paiement des intérêts de la caisse des emprunts et d'autres dépenses encore. Ainsi, les Pâris étaient-ils en mesure de peser sur le Trésor royal selon leurs intérêts particuliers. Le bail Aymard Lambert réunit les Fermiers généraux sous la direction des Pâris. La compagnie fut organisée en société par actions, à l'instar de la Compagnie d'Occident établie par John Law. Le public souscrivit donc aux actions de la Ferme générale sous forme de contrats de rentes sur les tailles et sur la ville. En interne, les Pâris optèrent pour des règles comptables rigoureuses déjà éprouvées dans la gestion de leurs contrats de vivres ou dans celles des recettes générales qu'ils venaient de soumettre à une réforme administrative de grande ampleur. Jusqu'alors, la comptabilité générale était tenue de clerk à maître, c'est-à-dire établie à la fin de la gestion. Les Pâris introduisirent les registres journaux et imposèrent à leurs comptables des copies mensuelles de ces journaux à partir desquels ils pouvaient suivre chronologiquement les faits comptables et ainsi ajuster la gestion. Cela permettait également d'apprécier

plus rapidement le bilan de la ferme et donc de négocier en connaissance de cause le bail suivant. Les financiers du Dauphiné voulurent aussi améliorer l'administration des gabelles, du Domaine du roi, réactualiser la comptabilité des droits soumis aux tarifs à partir de la compilation de ces derniers. Compagnie des Indes. Claude Pâris La Montagne relata cette épisode dans son Discours à ses enfants: Nous en délibérâmes entre nous quatre, et après une heure de réflexion, notre avis unanime fut de préférer le risque d'être ruinés à celui d'être déshonorés (sic). Nous convinâmes que nous refuserions la proposition du Sr Law et que nous demanderions à être déchargés du bail. L'assemblée générale des fermiers se tint deux heures après, nous opinâmes les premiers à faire la demande de la résiliation du bail plus tôt que de consentir à la réunion proposée ; les autres furent du même avis et dans les trente fermiers, il n'y eut que celui que le Sr Law avoit chargé de sa proposition qui fut d'opinion contraire. Il luy rendit compte de ce qui s'étoit passé à l'assemblée et ce fut l'une des principales causes de la haine que le Sr Law nous a portée . L'opposition du banquier et des financiers se confirma quand Law réussit à absorber la Ferme générale dans son système. Les étapes de la construction de ce consortium sont connues : la banque générale de Law se transforma en banque royale en décembre 1718 et la Compagnie des Indes qui appuyait la banque réunit à elle successivement les baux établis sur les tabacs de Charleville, sur la fabrication des monnaies (juillet 1719), la Ferme générale (août 1719), les salines de Moyenvic en Lorraine, le domaine de Franche-Comté et d' Alsace, les recettes générales (octobre 1719). Tous les impôts directs et indirects se rapportaient au système pour juguler la crise monétaire et la crise de la dette du royaume. Les Pâris en conçurent de l'amertume car leurs efforts d'amélioration sensible de la gestion des Fermes ne purent être menés à terme. Law était conscient de la valeur de leur projet de réforme et proposa aux frères de suivre la régie des Fermes comme directeurs de la Compagnie des Indes moyennant l'octroi de 500 actions chacun, soit la valeur de 20 millions. Les Pâris déclinèrent l'offre et Claude La Montagne s'en expliqua, une fois de plus dans son Discours à ses enfants. cautions, ils soutinrent de leurs fonds quelques-uns des quarante fermiers du nouveau bail Charles Cordier. Ils optèrent pour une régie car le Contrôle général des finances était dans l'impossibilité d'établir un prix auquel le bail aurait pu être cédé. La liquidation du système Law rendait difficile l'évaluation du produit de la perception des droits. Tout au plus aurait-on pu espérer quarante millions pour les deux premières années. En attendant un nouvel affermage, la régie présentait donc l'avantage de mettre à jour le produit réel des différentes branches des fermes. Pour cette raison, les Pâris préconisèrent de l'étendre aux sous-fermes des domaines et des aides. En outre, Joseph Pâris-Duverney jugea urgent de reprendre les réformes là où ils les avaient laissées en 1719. Nicolas de Malézieu rapporta les efforts de cette quête : On sçait que les frères Paris ont été curieux d'avoir les commis les plus étendus, combien ils étoient libéraux pour acquérir les plus habiles calculateurs et les mains les plus brillantes pour l'écriture . Avec une telle armée d'employés dont les activités étaient fermement encadrées, ils mirent en œuvre une nouvelle science comptable basée sur le contrôle rigoureux des recettes et des dépenses. Tous les quinze jours, les receveurs devaient soumet-

tre leurs bordereaux à l'administration centrale qui procédait aux vérifications. Les tournées d'inspection rendaient compte du travail effectif des bureaux, de la qualité des commis et de la probité des comptables au nombre de 8 à 9 000 en tout.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, G1 63, pour les informations sur la bail Cordier, dont dossier 1 pour la liste des fermiers généraux du bail Cordier, dossier 6 pour L'état des directions et bureaux de la Ferme générale
- AN, K 885, n° 1A, Mémoire personnel aux Sieurs Pâris sur les affaires générales où ils furent employés, 1740 K 885 n° 2, Mémoire sur les finances, après 1740
- AN, KK 1005b : Claude Pâris de la Montagne, Traité des administrations des recettes et dépenses du royaume, Paris, 1733
- AN, KK 1005d : Claude Pâris de la Montagne, Discours à ses enfants, p. 103-104, cité par Marc Cheynet de Beaupré, Joseph Pâris-Duverney, financier d'Etat (1684-1770) , thèse soutenue en 2010 à l'université de Sorbonne Paris 1, tome 1, p. 593, p. 608
- BNF, Naf 5010 : Nicolas de Malézieu, Histoire des fermes du roi, vol. 4, 1746, f° 118
- AN, G1 63, pour les informations sur la bail Cordier, dont dossier 1 pour la liste des fermiers généraux du bail Cordier, dossier 6 pour L'état des directions et bureaux de la Ferme générale
- AN, K 885, n° 1A, Mémoire personnel aux Sieurs Pâris sur les affaires générales où ils furent employés, 1740 K 885 n° 2, Mémoire sur les finances, après 1740
- AN, KK 1005b : Claude Pâris de la Montagne, Traité des administrations des recettes et dépenses du royaume, Paris, 1733
- AN, KK 1005d : Claude Pâris de la Montagne, Discours à ses enfants, p. 103-104, cité par Marc Cheynet de Beaupré, Joseph Pâris-Duverney, financier d'Etat (1684-1770) , thèse soutenue en 2010 à l'université de Sorbonne Paris 1, tome 1, p. 593, p. 608
- BNF, Naf 5010 : Nicolas de Malézieu, Histoire des fermes du roi, vol. 4, 1746, f° 118

Bibliographie scientifique:

- Marc Cheynet de Beaupré, Joseph Pâris-Duverney, financier d'Etat (1684-1770), 2 t., Paris, Honoré Champion, 2012 et 2016

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Pâris frères* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.),
Dictionnaire numérique de la Ferme générale, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/245>